

# LA CONDITION OPERATIONELLE

## 1. Définition

La condition opérationnelle d'un terrain permet aux avions de chasse et d'entraînement de connaître immédiatement l'accessibilité d'un terrain.

Les éléments suivants sont pris en compte :

- Les conditions météorologiques affectant le terrain,
- L'état du terrain et particulièrement de ses pistes,
- Les moyens radar et radios disponibles.

Cette information est communiquée grâce à :

- Une couleur qui traduit les conditions météorologiques,
- Un suffixe optionnel qui traduit une dégradation opérationnelle.

## 2. Couleur d'un terrain

La couleur d'un terrain est donnée par la valeur la plus pénalisante entre :

- La couverture et la hauteur de la base des nuages,
- La visibilité.

Attention : contrairement à la définition commune, dans le contexte de la condition opérationnelle, la couche nuageuse est à partir de 3 octas.

Les nébulosités éparses (**SCT**), fragmentées (**BKN**) et couvertes (**OVC**) doivent donc être prises en compte dans l'évaluation de la condition opérationnelle d'un terrain.

Chaque couleur définit également l'existence ou non de conditions de vol à vue.

### 2.1. Classification

#### 2.1.1. Couleurs

- Bleu / Blue :

Plafond	Visibilité	Evolutions VFR
≥ 2500 pieds	≥ 8000 mètres	Oui

- Blanc / White :

Plafond	Visibilité	Evolutions VFR
≥ 1500 pieds	≥ 5000 mètres	Oui

La condition opérationnelle	Version 1.0	13NOV2020	Page 1
© SOD France	Département SO France		

- Vert / Green :

Plafond	Visibilité	Evolutions VFR
≥ 700 pieds	≥ 3700 mètres	<u>Si</u> { <i>plafond &gt; 1000 pieds</i> <i>visibilité &gt; 5 kilomètres</i>

- Jaune / Yellow :

Plafond	Visibilité	Evolutions VFR
≥ 300 pieds	≥ 1600 mètres	Non

Le terrain doit être considéré accessible uniquement sous régime de vol aux instruments.

- Ambre / Amber :

Plafond	Visibilité	Evolutions VFR
≥ 200 pieds	≥ 800 mètres	Non

La réalisation d'une approche de précision est obligatoire à l'arrivée.

- Rouge / Red :

Plafond	Visibilité	Evolutions VFR
< 200 pieds	< 800 mètres	Non

En règle générale, en condition opérationnelle Rouge, l'atterrissage doit être considéré comme impossible.

### 2.1.2. Tableau à double entrée récapitulatif

VISIBILITE (mètres)		0	800	1600	3700	5000	8000
BASE DES NUAGES (pieds) (OVC, BKN, SCT)	2500	RED	AMBER	YELLOW	GREEN		BLUE
	1500	RED	AMBER	YELLOW	GREEN	WHITE	
	700	RED	AMBER	YELLOW	GREEN	GREEN	GREEN
	300	RED	AMBER	YELLOW	YELLOW	YELLOW	YELLOW
	200	RED	AMBER	AMBER	AMBER	AMBER	AMBER
	0	RED	RED	RED	RED	RED	RED

La condition opérationnelle	Version 1.0	13NOV2020	Page 2
© SOD France	Département SO France		

### 3. Suffixes

- BLACK :

La piste doit être considérée inutilisable pour des raisons techniques ou de sécurité.

Seules les considérations liées à la sécurité des vols doivent être prises en compte.

On retiendra par exemple les éléments suivants :

- Piste bloquée (véhicule en panne, aéronef accidenté...),
- Brin d'arrêt défectueux,
- Piste impraticable (inondée, verglacée, enneigée...).

- X.RAY :

Aucune approche guidée radar ne peut être assurée.

- SPECIAL :

Une ou des procédures spécifiques sont en vigueur sur ou autour du terrain.

Par exemple :

- Parachutage en cours,
- Calibration en cours,
- Panne d'un moyen de radionavigation (TACAN...).

- HOTEL :

Ce suffixe sera utilisé lorsque les conditions météorologiques sont inférieures aux minima de l'approche disponible basée sur un moyen sol (TACAN, ILS...) la plus performante.

Attention : ce suffixe ne s'applique pas à la couleur **ROUGE**.

La condition opérationnelle	Version 1.0	13NOV2020	Page 3
© SOD France	Département SO France		